



## Plus value sur licitation de part apres separation

Par **dinclo**, le **25/03/2014** à **08:36**

Bonjour Madame, Monsieur

Suite à une dissolution d'une communauté conjugale et le rachat d'une soulte par le concubin sur une maison achetée en indivision à 50/50 pendant notre concubinage.

Je précise je suis parti en mars 2011 j'ai laissé ma concubine dans la maison sans indemnisation d'occupation, après 3 ans d'indécision cette dernière me propose de racheter ma part.

Le notaire me parle de taxe sur la plus value, est ce normal sachant que cette maison fut ma résidence principale depuis l'achat du bien en Octobre 1988 jusqu'en mars 2011 date de notre séparation.

Merci pour votre réponse

Bien cordialement

Jean Noël DAVID